**2024/****28**

DĖPARTEMENT DE L’YONNE

 **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |
| --- |
| nombre de membres |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 13 |  | 13 | 8 | 10 |

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 11 avril 2024

Convocation

28/03/2024

Date d’affichage

28/03/2024

 \_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-quatre, le 11 avril

Convocation

 19/05/2021

Date d’affichage

 19/05/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. LAMY-BOYET à S. GREMY

Absent excusé : P. BARDEL

Absent non excusé : A. DEGUY – C. BLARDAT-KATOUI

Secrétaire de séance : S. GREMY

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PERISCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE BUSSY EN OTHE ET BRION**

L’accueil périscolaire avec restauration est organisé par la commune de Bussy en Othe. Il offre la possibilité de garde aux enfants scolarisées dans les écoles maternelles et primaires du regroupement pédagogique Bussy/Brion, le matin avant la classe, le midi avec restauration et le soir après la classe.

Une convention fixe les obligations des deux communes quant à l’utilisation du service et leurs contributions respectives.

Vu la convention du 1er janvier 2021 conclue pour une durée de 3 ans

Considérant qu’il y a lieu d’actualiser cette convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention « périscolaire » 2024/2027 avec la commune de Brion.

**DIT** que cette convention entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention « périscolaire » avec la commune de Brion.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

 La Secrétaire Le Maire

 Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER